



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

Date de la convocation : 28 juillet 2014

Date de l'affichage : 28 juillet 2014

Secrétaire de séance :

Madame Nadine JUSTRABO-HOIGNE
(Margouët-Meymes)

Nombre de conseillers en exercice :	46
Nombre de conseillers présents :	40
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	42
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de voix POUR :	42
Nombre de voix CONTRE :	0

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Labadie, Navarre, Payros, Lartigolle, Tison, Duclos, Castets, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauque, Baude, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Sarran, Fitan, Terrain, Boue, Lajus, Bastrot, Michel, Ducasse, Granier, Biau, Boueilh, Daste, Périssé, Ducom, Renaudin, De Oliveira, Menvielle, Thomas, Deluc, Cauzette.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Aragnouet, Bernard, Flogny, Bocq, Casabonne-Pujolle, Dufau, Capmartin, Darrieux.

Pouvoirs : de Mme Flogny à Mr Petit, de Mme Casabonne-Pujolle à Mr Granier.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2014.

Finances : Point sur l'exécution budgétaire

- Etat de la trésorerie
- Priorisation des opérations d'investissement

-Personnel :

- Organisation du service technique de la communauté de communes
- Composition du Comité Technique Paritaire (CTP) et du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

-Voirie :

- Attribution du marché d'entretien voirie curage de fossé et assainissement pluvial 2014 ;

-Ecoles/Enfance/Jeunesse :

- Convention entre le collège vert et la communauté de communes pour la restauration du multiaccueil d'Aignan.
- Point sur la réalisation du centre multiaccueil de Riscle.
- Restauration scolaire : choix du cabinet d'étude pour accompagner la réflexion sur les modifications à mettre en œuvre.

-Loisirs/Culture/Tourisme :

- Modification de la liste des délégués (collège des élus) à l'Office de Tourisme Armagnac Adour.

-Questions diverses.



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Nadine Justrabo-Hoigne est nommée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu 7 juillet 2014

M. le Président propose de valider le compte-rendu du conseil communautaire lequel est approuvé, sous condition, de quelques corrections de fautes de frappe et de compléments rédactionnels. Les correctifs seront apportés en conséquence et le compte-rendu pourra ensuite être consulté sur le site internet de la CCAA.

Finances.

M. Jelonch fait le point sur l'état de la trésorerie au regard de l'exécution budgétaire réalisée au 30 juin 2014.

-ETAT DE LA TRESORERIE

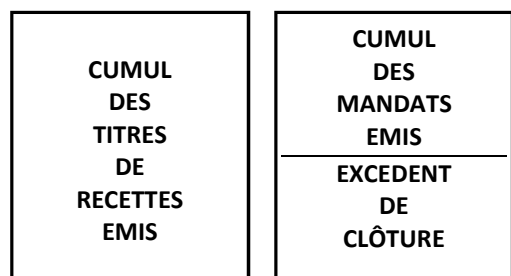
- **Qu'est ce que la trésorerie d'une collectivité locale ?**

La trésorerie des collectivités locales est généralement étudiée à deux niveaux dont le deuxième est dépendant du premier :

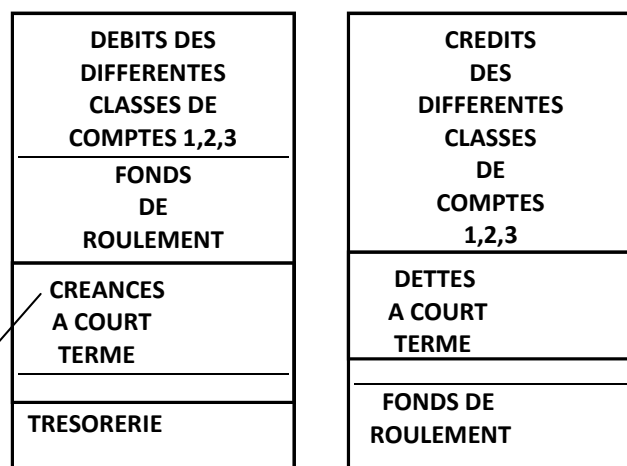
- le fonds de roulement
- la trésorerie au sens strict, c'est-à-dire les dépôts au Trésor Public

En raison de la séparation entre l'ordonnateur (Maire ou Président) et le comptable ces notions sont approchées de façons différentes.

**ORDONNATEUR
(COMPTE ADMINISTRATIF)**



**COMPTABLE
(BILAN, COMPTE DE GESTION)**



Selon l'importance relative des créances et dettes à court terme, la trésorerie peut être alternativement inférieure ou supérieure au fonds de roulement.

Les rythmes d'encaissement et de décaissement sont souvent très irréguliers.(cf FCTVA,subventions d'équipement, etc...)



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

- **Situation actuelle de la trésorerie CCAA.**

La trésorerie est assez tendue sur cet exercice 2014

TRESORERIE NECESSAIRE SUR LE MOIS
(Hors éléments exceptionnels et opérations d'investissement)

- Charges à caractère général :.....70 000 €
- Charges de personnel :.....126 000 €
- Atténuation de produits :.....40 000 €
(Attribution de compensation + FNGIR)
- Autres charges de gestion courante :.....80 000 €
(Indemnités élus, participations, subventions)
- Charges financières :.....13 000 €
- Amortissement capital d'emprunts :.....11 000 €
(sur 2015, hors crédit relais)

TOTAL :..340 000 €

DES CAUSES IDENTIFIEES LORS DE LA
CONFECTION DU BP 2014

- 75 094 € 90 de factures FONCTIONNEMENT 2013 réglées sur l'exercice 2014
- 310 435 € 19 de factures INVESTISSEMENT 2013 réglées sur l'exercice 2014

Au total 385 529 € 19 de dépenses 2013 payées en 2014

➔ D'où le prêt de restructuration de 400 000 € souscrit lors du BP 2014.

DES RAISONS APPARUES
DEPUIS LE VOTE DU BP 2014

- **Moins de recettes de fonctionnement que prévues**

- Il manque 30KE sur le produit des services
- Par rapport à l'estimation de 118 429 € de subvention CAF à percevoir sur le 1^{er} semestre, nous avons perçu 87 592,10 € (237 KE l'an)

- **Moins de recettes d'investissement que prévues**

- Le FCTVA 2013 de 115 552 € n'a pas encore été versé et il ne faut plus compter sur les 147 608 € de FCTVA 2014.
- Le fonds de concours de la commune de RISCLE va être réduit de 34 725 € (70 000 € au lieu de 104 725 €).
- Environ 2/3 des subventions d'investissement ne seront pas touchées en 2014, soit 254 502 €
- L'acte de vente des anciens locaux CCMVA n'est toujours pas signé (41 890 € qui ne pourront être perçus sur l'exercice)

Au total il manque 570 540 € de rentrées sur l'année.



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

**LES MESURES DEJA PRISES AFIN D'AMORTIR
CES TENSIONS DE TRESORERIE**

- Remboursement anticipé partiel de 500 000 € sur le prêt relais de 800 000 € à l'échéance de novembre 2014
- Relances faites auprès de certains débiteurs
- Choix de la dématérialisation pour les marchés publics
- Mise en place d'un outil de gestion de trésorerie (mieux prévoir « les gros mandatements », étaler les versements aux tiers comme les syndicats et les subventions diverses, éviter la concentration des règlements d'annuités sur quelques « dates fatidiques », accroître les liaisons avec le comptable)

Retraitement des résultats du CA 2013

• Excédent de fonctionnement 2013 Selon le CA	326 429,06 €
• Factures liées au fonctionnement 2013 régliées sur l'exercice 2014	75 094,40 €
• Excédent de fonctionnement 2013 retraité	<u>251 344,66 €</u>
• Excédent d'investissement 2013 Selon le CA	24 079,52 €
• Factures d'investissement 2013 régliées sur l'exercice 2014	310 435,19 €
• Le retraitement en investissement fait apparaître donc un déficit d'investissement.....	<u>-286 355,67€</u>
Excédent de fonctionnement cumulé des exercices précédents	551 330,89 €
+ excédent retraité 2013.....	251 344,66 €
	<u>= 802 665,85 €</u>

Le total 75 094,90 € + 310 435,19 € soit 385 529,59 € (retards 2013) explique le prêt de restructuration financière souscrit pour 400 000 € lors du vote du BP 2014.

Un plan d'adaptation de la section d'investissement est proposé dans le cadre du BP 2014, imposant la diminution de 310 000 euros puis une priorisation des dépenses d'investissement.

Ainsi, il a été décidé de diminuer le budget consacré à l'investissement « voirie » et de prévoir sur les deux prochaines années (2015-2016) un investissement plus important.



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

Le personnel

-Mise à disposition du service d'expertise technique des communes d'AIGNAN et de RISCLE.

Le président rappelle que lors des différents conseils d'école auxquels il a pu assister, la liste des interventions à effectuer sur les bâtiments scolaires s'allongent et qu'aucune expertise technique n'est effectuée. Ce n'est pas la mission du responsable technique du service « Voirie – Travaux » d'intervenir sur tous les bâtiments liés à l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Il propose que les deux communes de la C.C.A.A., AIGNAN et RISCLE, qui possèdent des services techniques importants, puissent mettre à disposition ce service pour cette expertise technique des travaux ou des interventions à effectuer sur tous les bâtiments liés à l'enfance et à la jeunesse, gérés par la communauté de communes Armagnac Adour (écoles, cantines, centres multiaccueil, local adolescents ...).

Cette expertise pourra s'effectuer suivant deux secteurs géographiques : Riscle et Aignan. Le nombre de bâtiments étant plus important sur le secteur de Riscle (deux fois plus), le président propose que la durée de cette expertise technique pourrait être de huit heures par semaine sur le secteur risclois, et quatre heures par semaine sur le secteur aignonais.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du président et en avoir débattu, décide, à l'unanimité, d'accepter cette mutualisation de services entre les communes de Riscle et d'Aignan, et la communauté de communes et d'autoriser M. le Président à signer les deux conventions.

-Elections professionnelles 2014 : composition du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Au regard de :

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33, et 33-1,

-le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

-le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

et suite à la consultation des organisations syndicales intervenue le 25 juillet dernier soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin du 4 décembre 2014 lors de laquelle il a été précisé que l'effectif au 1 janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CT et CHSCT est de 56 agents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité,

1. de fixer, pour les élections professionnelles 2014, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité technique.



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

2. d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collège employeur identique à celui du collège des représentants du personnel pour le comité technique. Madame Flogny, Messieurs Petit et Thomas seront les élus titulaires. Mesdames Pasian et Boué, Monsieur Menvielle seront les élus suppléants.

3. d'un recueil de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives pour le comité technique.

4. de fixer, pour les élections professionnelles 2014, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

5. d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collège employeur identique à celui du collège des représentants du personnel, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

6. d'un recueil de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibérative pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

- Prélèvement et reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. (FPIC).

La loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis l'an dernier, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'un des trois modes de répartition suivant :

- Répartition dite de « droit commun » pour lequel aucune délibération n'est nécessaire.
- Répartition à la « majorité des 2/3 » en fonction du CIF de l'EPCI.
- Répartition « dérogatoire libre » pour laquelle l'unanimité est requise.

M. Jelonch, vice-président chargé des finances, présente ces dispositifs et fait état, en 2014, d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0.338 alors qu'en 2013, le CIF s'élevait à 0.505 en raison de l'intégration de compétences nouvelles lors de la fusion des communautés de communes Terres d'Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour.

Cette baisse significative du CIF interpelle l'ensemble des conseillers communautaires et un complément d'information va être demandé aux services de la Préfecture.

Il propose d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » en reprenant la hausse de 50.5% de l'enveloppe globale, qui se rapporte à l'exercice passé, sur l'EPCI et les communes membres.

Cette option donne les chiffres qui sont représentés dans le tableau ci-après :



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

	FPIC 2013	FPIC 2014
AIGNAN	4 013	6 041
AVERON BERGELLE	1 362	2 050
CAHUZAC SUR ADOUR	1 600	2 408
CANNET	363	546
CASTELNAVET	1 242	1 870
CAUMONT	1 028	1 547
FUSTEROUAU	1 164	1 752
GOUX	778	1 171
LABARTHETE	1 273	1 916
LELIN-LAPUJOLLE	2 050	3 086
LOUSSOUS DEBAT	346	521
MARGOUET MEYMES	1 869	2 813
MAULICHERES	1 251	1 883
MAUMUSSON LAGUIAN	972	1 463
POUYDRAGUIN	1 168	1 758
RISCLE	8 496	12 789
SABAZAN	1 080	1 626
SAINT GERME	3 546	5 338
SAINT MONT	1 442	2 171
SARRAGACHIES	1 868	2 812
TARSAC	1 404	2 114
TERMES D'ARMAGNAC	1 335	2 010
VERLUS	812	1 223
VIELLA	3 728	5 612
Total communes membres	45 858	69 031
Total CCAA	46 254	69 628
Total général	92 112	138 659

Voirie :

-Attribution du marché d'entretien voirie curage fossé et assainissement pluvial 2014.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme de voirie « fonctionnement ».

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux le Sud-Ouest le mercredi 2 juillet 2014, la Dépêche du Midi le mercredi 2 juillet 2014, ainsi que sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr le lundi 30 juin 2014.

La date limite de réception des offres était fixée au 21 juillet 2014 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, une première fois, le mardi 22 juillet 2014 à 14 h 00 pour l'ouverture des plis et une seconde fois le lundi 28 juillet 2014 à 17 h 00 afin de choisir les entreprises retenues au regard de l'analyse faite.

L'appel d'offres comporte 3 lots correspondant au curage de fossés et à l'assainissement pluvial :

Lot n° 1 intitulé : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Maumusson-Laguian, Saint-Germé, Saint-Mont, Tarsac, Verlus, Viella)

Montant minimum : 4 750.00 € TTC ; Montant maximum 19 000.00 € TTC



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

Lot n° 2 intitulé : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Fusterouau, Goux, Maulichères, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac)
Montant minimum : 5 750.00 € TTC ; Montant maximum : 23 000.00 € TTC

Lot n° 3 intitulé : Secteur Est (Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Loussous-Debat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan)
Montant minimum : 4 500.00 € TTC ; Montant maximum : 18 000.00 € TTC

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

Pour les lots 1, 2 et 3 :

60 % La capacité technique (possibilité d'intervenir simultanément en plusieurs endroits)

40 % Le prix des prestations

Lot n° 1 : Secteur Ouest

Sept entreprises ont répondu.

Lot n° 2 : Secteur Centre

Six entreprises ont répondu.

Lot n° 3 : Secteur Est

Cinq entreprises ont répondu.

Au regard des critères annoncés, Monsieur le Président propose de retenir pour le:

Lot n° 1 : Secteur Ouest, l'entreprise SARL Gascogne Paysage

Lot n° 2 : Secteur Centre, l'entreprise SNAA Acchini

Lot n° 3 : Secteur Est, l'entreprise SARL Gascogne Paysage

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité :

- de retenir les entreprises citées ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant et toute pièce y afférant

-Ecole Enfance jeunesse.

-Conventions entre les collèges d'Aignan et de Riscle et la communauté de communes pour la restauration scolaire.

Depuis plusieurs années les élèves de l'école élémentaire d'Aignan et de l'école primaire de Riscle sont accueillis au restaurant scolaire des collèges d'Aignan et de Riscle afin de leur assurer la restauration du midi pendant l'année scolaire et pendant le centre de loisirs pour Aignan uniquement.

Une centaine d'élèves mangent dans chaque cantine.

La communauté de communes met à disposition, de ces collèges, du personnel afin d'assurer ces missions.

Il apparaît nécessaire de renouveler la convention entre le collège et la communauté de communes afin de permettre aux élèves des écoles élémentaires de se restaurer.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler et d'autoriser M. le Président à signer les conventions.

-Point sur la réalisation du centre multiaccueil.

M. Petit rappelle l'échéance imposée par le Pays Val d'Adour pour obtenir les subventions européenne LEADER. Il faut que l'opération soit achevée et payée au 30 octobre 2014. Aussi, après analyse de la situation et l'avis favorable fourni par la CAF, il est décidé d'améliorer les bâtiments actuels de la crèche, notamment en prévoyant une isolation des fenêtres, la création de toilettes adultes.



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 5 Août 2014

-Restauration scolaire : choix du cabinet d'étude pour accompagner la réflexion sur les modifications à mettre en œuvre.

Le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles a fait des propositions afin d'assurer un accompagnement technique pour l'organisation et la mise en place de la restauration collective scolaire de notre territoire. Plusieurs prestations sont proposées pour un coût global de 5 880 euros TTC (prestation de base).

Les membres du conseil communautaire décident de surseoir à statuer dans l'attente d'une mise en concurrence avec un ou plusieurs autres professionnels.

-Loisirs/Culture/Tourisme :

-Modification de la liste des délégués (collège des élus) à l'Office de Tourisme Armagnac Adour.

Cette question n'est plus à l'ordre du jour car l'office de Tourisme a accepté de modifier son règlement intérieur afin que le Président de l'EPCI ne soit pas membre de droit mais puisse être représenté..

-Divers :

Il est proposé soit de rédiger une délibération pour s'opposer à la disparition des départements soit une motion à présenter au prochain conseil communautaire.

La séance est levée à 23 H 00.